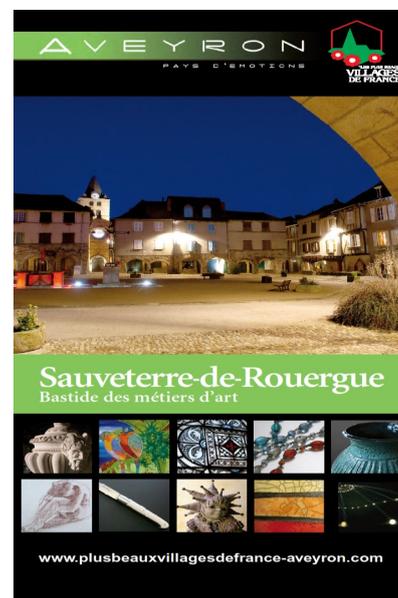


# L'INFO

Bulletin Municipal août 2016

Version internet [www.sauveterre-de-rouergue.fr](http://www.sauveterre-de-rouergue.fr)



## Le mot du Maire

### SOMMAIRE

- 1 le mot du Maire,
- 2 conseil municipal du 29 avril,
- 2 conseil municipal du 3 juin,
- 4 ZPPAUP, AVAP ... qu'es aco?
- 4 dossiers d'urbanisme autorisés
- 5 oreilles en balade,
- 5 commission "Vie associative et culturelle" ,
- 6 la commune en travaux,
  - embellissement place église de Jouels,
  - façon décor en trompe l'œil,
  - propreté du bourg, ayez le bon reflexe,
- 7 les promeneurs des jardins ont pris le chemin de la roseraie,
- 7 exposition temporaire d'artistes,
- 7 Sauveterre village propre,
- 8 coin de la citoyenneté,
  
- 8 évolution de l'organisation touristique,
- 8 présence de la déchetterie mobile.

L'extrémisme et l'horreur ne connaissent pas de trêve estivale.

En effet le 14 Juillet à Nice, pour la fête nationale, et pratiquement toutes les semaines, jusqu'à ces derniers jours avec l'assassinat d'un prêtre de 86 ans dans son église, plusieurs dizaines de personnes ont été tuées ou profondément blessées ou handicapées à vie. De nombreuses familles, enfants, voisins sont dans la douleur après avoir perdu un proche, un parent, un ami. Tout cela a un nom : le terrorisme, où certains jeunes embriagés par Daech sèment la mort et la désolation et tentent de déstabiliser nos démocraties.

Espérons, chers concitoyens, que dans les jours, les mois à venir, les états pourront éradiquer ces menaces qui plongent nos sociétés dans le malheur et la détresse.

*Si nous avons une leçon à retenir de ces drames, c'est d'être tous solidaires, unis et respectueux d'autrui.*

Laissons de côté nos petites querelles et "bisbilles" personnelles. Arrêtons le dénigrement de nos institutions et de notre village, avançons tous ensemble pour préserver l'avenir de nos communes et de leurs habitants.

Bonne saison touristique et bon été à tous.

Conception et réalisation : commission municipale Information et Communication

# Comptes rendus du Conseil Municipal

## Conseil municipal du 29 avril 2016

## Questions diverses :

### **1 - Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE**

La Direction départementale des territoires (DDT) n'instruira plus les dossiers d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire propose de déléguer l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme à Aveyron Ingénierie. Pour ce faire une convention, d'une durée de trois ans, fixant les modalités et les tarifs d'intervention sera signée.

**Le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.**

### **2 – Accord sur le projet de périmètre de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire présente le projet de périmètre de la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La nouvelle Communauté de Communes, issue de la fusion des communautés de communes du Pays Baraquevillois et du Naucellois avec extension aux communes de Calmont, Cassagnes-Bégonhès et Sainte Julienne sur Viaur, sera composée de 17 780 habitants. 38 sièges seront répartis entre les 23 communes.

**Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

### **3 – Demande de subvention rallye des 100 vallées**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention d'un montant de 1 000 € pour le rallye des 100 vallées qui aura lieu le 11 septembre 2016. La subvention accordée les autres années était de 500€. Les 1000€ pourraient être accordés à condition qu'un parc de regroupement soit prévu sur Sauveterre.

Après discussion, il est décidé que Monsieur le Maire prendra contact avec les dirigeants pour de plus amples informations sur les modalités d'organisation de cette journée.

### **4 – Demande d'autorisation d'occupation sur domaine public.**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mme Dusserre qui souhaite mettre des tables sur le domaine public dans le prolongement de la pâtisserie. Mme Dusserre s'acquittera d'un droit de terrasse. La charte d'occupation lui sera remise.

**Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

### **5 – Proposition de vente d'une parcelle à la commune**

Monsieur le maire donne lecture d'une proposition de vente d'une parcelle d'un hectare dix à la commune.

**Le conseil municipal prend note de cette proposition.**

**Pôle santé :** La pré-étude sera livrée début mai par le Pact Aveyron

**Salle des fêtes de Sauveterre :** Des problèmes ont été évoqués : propreté de la salle, vétusté du coin de préparation des repas, encombrement de l'arrière salle par des appareils non utilisés ou hors d'usage, etc.

Il est envisagé de demander une caution aux particuliers qui loueront la salle ainsi qu'aux associations qui en demanderont l'utilisation. La mairie se chargera de faire un état des lieux.

**Collégiale :** un devis est demandé pour la réparation de la toiture de la Collégiale.

**Panneaux publicitaires :** Le conseil municipal a été informé d'une réglementation concernant la publicité extérieure. Il existe une plaquette générale expliquant les grandes lignes en matière de publicité, enseignes et pré enseignes, ainsi qu'une autre adressée en janvier 2014 concernant les dispositifs temporaires. Ces documents se trouvent sur un site internet des services de l'Etat en Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr/la-publicite-exterieure-a1039.html>.

**Passerelle de Nigron :** une réunion avec des représentants de la mairie de Naucelle est prévue le lundi 2 mai à 14h00.

**Rue du Careyrou du Coutelier :** un devis a été demandé pour des travaux de pavage.

**Marchés de pays :** M. Conduchet demande à participer aux marchés de pays qui se tiennent le vendredi soir à Sauveterre. Le conseil municipal ne voit pas d'objection à cette demande.

Prochain conseil municipal : **3 juin 2016**

## Conseil municipal du 03 juin 2016

### **1 - Décision Modificative n°1 du budget**

Monsieur le Maire présente la DM1 qui permettra d'emprunter auprès des banques et d'engager les investissements prévus au budget voté en mars 2016. Il rappelle également qu'en 2014 et 2015 aucun emprunt n'a été fait et que notre budget est donc sain. La banque Crédit Agricole propose un taux fixe de 1,34% sur 20 ans pour un montant de 130 000 €.

**Le conseil municipal autorise le maire à contracter un emprunt de 130 000 € à l'unanimité.**

### **2 – Transformation de la ZPPAUP en AVAP**

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été élaborée en 1996 et n'a jamais été révisée notamment pour suivre l'évolution des techniques de construction et des nécessités envi-

-ronnementales depuis 20 ans. Ces techniques conduisent à faire évoluer notre ZPPAUP en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) comme le préconise la loi. Le coût de l'étude, compris entre 20 000 € et 30 000 €, sera subventionné à 50% par l'Etat et 30% par le Pôle d'Equilibre du Territoire Rural Centre Ouest Aveyron. Il ne restera à la charge de la commune que 20 % soit environ 6 000 €.

**Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

### **3 – Projet "Oreilles en balade"**

La commune a été contactée pour faire partie des 12 communes aveyronnaises qui seront retenues pour mettre en place un parcours familial original de la commune. Le projet consiste à installer 6 bornes sonores réparties en 6 lieux de la commune. A chaque arrêt, l'enregistrement transmet les connaissances de la population sur le patrimoine, l'histoire, les produits du terroir, la qualité de vie ... L'intérêt du projet réside dans la présentation originale de la commune qui inciterait les familles à faire un parcours reliant Albagnac (tour de Castelnaud), Jouels .... Les textes seront établis avec la participation des enfants des écoles de Sauveterre. Le coût total est évalué à 145 000 € pour les 12 communes. Chaque commune contribue à hauteur de 3 000 €.

**Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.**

### **4 – Réhabilitation de la bâtisse communale située allée de la Mérette**

L'étude, menée par le bureau d'études Pact-Arim, propose de réaliser dans la partie donnant sur la rue des merciers un appartement Type 4, et la partie rez-de-chaussée donnant sur l'allée de la Mérette un local professionnel non aménagé. Une discussion s'engage sur l'utilisation possible de cet espace pour installer une "micro-crèche".

**Le conseil municipal décide de poursuivre le projet et demande à monsieur le Maire d'interroger la CAF pour la création éventuelle d'une micro-crèche dans la commune.**

### **5 – Création d'un poste d'agent technique principal de 1<sup>er</sup> classe et suppression du poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Report de la délibération.

### **6 – La Gazonne : Chemin menant à la lagune de Sauveterre**

Le propriétaire de la parcelle 557 souhaite vendre à la commune les parcelles lui appartenant représentant 11 000 m<sup>2</sup>. Suite au conseil du 25 mars 2016, le conservateur des hypothèques a été consulté sur l'existence de servitude sur les terrains franchis par le chemin. La commune tentera une acquisition amiable des terrains traversés avant de lancer une enquête d'utilité publique pour acquérir le passage.

**Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à faire une proposition à hauteur de la valeur agricole et forestière des parcelles.**

### **7 – Motion de soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques**

L'Association des Maires de France (AMF) a envoyé à toutes les communes de France une motion de soutien à Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Para Olympiques d'été 2024. Monsieur le Maire propose de délibérer en ce sens.

**Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

### Questions diverses

1 – Didier Mai Andrieu, président de la communauté de communes du pays Baraquevillois, informe le conseil municipal de l'engagement d'une étude sur le périmètre de la future communauté regroupant :

*la CC du pays Baraquevillois, la CC du Naucellois et les communes de Calmont, de Cassagnes-Bégonhès et de Sainte Juliette sur Viaur,*

pour permettre aux élus de prendre les meilleures décisions en matière:

- de mise en œuvre des compétences qui seront exercées par la future intercommunalité,
- de redistribution, dans la nouvelle entité, des ressources humaines existantes afin de tenir compte des choix opérés en matière de compétence.

2 – Philippe Couderc présente le diagnostic "Projet Culture Sauveterre", réalisé par la commission Vie associative et culturelle, et dont l'objectif est d'être mis en synthèse avec toutes les communes de la future intercommunalité.

3 – Maison "Trémolières" : toute initiative privée d'achat est encouragée. En tout état de cause il ne faut pas laisser le bâtiment se dégrader. La commune demandera au bureau d'études Pact-Arim un diagnostic général sur l'état de l'immeuble.

4 – Office de tourisme intercommunal du pays Baraquevillois. Didier Mai Andrieu fait part de la création d'un Etablissement Public Administratif. Cet EPA est dirigé par un conseil d'administration composé de 11 membres élus de la Communauté de Communes et 9 représentants des activités, professions, associations ou organismes intéressés au tourisme. Le président et les vice-présidents sont obligatoirement des élus de la Communauté de Communes.

Il y aura physiquement :

- un agent dans les locaux de Baraqueville,
- un agent dans les locaux de Sauveterre,
- un agent au pays Baraquevillois pour la communication et la promotion.

Prochain conseil municipal :

**jeudi 28 juillet 2016 à 18h30.**

## AVAP ? .... ZPPAUP ?

### Qu'es aco ?

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance du 3 juin 2016, de transformer la *Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)* en *Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)*.

Bien que la ZPPAUP soit considérée comme "contraignante" par de nombreux habitants lorsqu'ils souhaitent modifier ou construire un bâtiment, ce règlement a permis de protéger l'aspect de la bastide et de nombreux édifices remarquables tels que grange, ancienne ferme, "sécadou", etc.... de notre patrimoine commun.

La mise en œuvre d'une AVAP permettra de continuer ce travail de préservation engagé depuis 1998 mais aussi de prendre en compte les exigences énergétiques issues des lois.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique intégrée au PLU (*Plan Local d'Urbanisme*).

L' AVAP ne peut pas, contrairement à la ZPPAUP, comporter de recommandations. Ses prescriptions doivent surtout être orientées vers la préservation du patrimoine et moins sur l'encadrement des constructions.

La création de l'AVAP ainsi que son étude, reposent sur une démarche de partenariat entre la commune et l'Etat.

La population, contrairement aux autres documents d'urbanisme, est associée dès le départ au projet, indépendamment de l'enquête publique qui intervient toujours à la fin des études.

**Une commission locale de l'AVAP sera constituée par délibération municipale pendant l'été. Elle se compose au maximum de 15 personnes et comporte au moins 5 représentants de la commune et 4 personnes qualifiées (2 au titre du patrimoine et 2 au titre d'intérêts économiques).**

La création de cette commission, à laquelle assiste l'Architecte de Bâtiments de France, est une innovation très importante :

- elle a vocation à devenir une plateforme d'échanges accompagnant l'ensemble de la démarche,
- de plus, après l'adoption de l'AVAP :
  - la commission pourra être consultée d'une part sur les projets nécessitant une adaptation mineure des dispositions adoptées et d'autre part à l'occasion de recours formulés contre l'avis de l'ABF,
  - la commission a en outre une mission de suivi de l'application du règlement dont elle pourra proposer la révision ou la modification.

## Les dossiers d'urbanisme autorisés du deuxième trimestre

Déclaration préalable de travaux pour réfection de toiture, remplacement de menuiseries extérieures, modification de façade, .....

- Le bourg, rue des merciers, maison Sébastien Blanc = ouverture d'une porte et changement des fenêtres et volets,
- Les Roucassous, maison Jean Marie Puech = extension garage et habitation,
- Le bourg, rue des forgerons, maison Nicolas Jung = changement des fenêtres et réouverture d'une ancienne porte,
- Pierre Blanche, La Rouyrie, maison Benoit Albinet = remplacement des menuiseries extérieures

Permis de construire :

- Le Foirail, Laurent Mai-Andrieu, construction d'une maison d'habitation,
- La Garcie, Jean Luc Perrin, construction d'un hangar agricole de stockage à toiture photovoltaïque,
- Pré clos à Jouels, Richard Boyer, construction d'une maison d'habitation.

## « Oreilles en balade »,

### projet de valorisation du patrimoine

Ce sujet a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 3 juin.

Il s'agit d'un parcours sonore pour faire découvrir la commune d'une manière originale à partir de témoignages de ses habitants.

À l'initiative du Centre Social et Culturel de Aveyron Ségala Viaur, une douzaine de communes de l'Ouest-Aveyron vont mettre en place ce parcours visant un public familial et autonome.

On pourra écouter ces témoignages soit en les téléchargeant soit sur un audioguide disponible à l'Office de Tourisme.

Tous les habitants de la commune ont été invités à participer à la construction de ce parcours et en particulier au choix des lieux à mettre en valeur, lors de la réunion publique, à Jouels, le 5 juillet 2016.

Le comité de pilotage a retenu les **sept points** suivants:

- **sur la route entre Le Verdier et Lugan : vue sur la bastide et ses environs,**
- **à Jouels, la Vierge et l'église,**
- **le Château de Castelnaud,**
- **le puits central de la place et les histoires d'eau à Sauveterre,**
- **la porte Saint-Christophe et la bénédiction des voitures,**
- **la pierre à aiguiser de la rue des couteliers et le couteau de Sauveterre,**
- **le travail à ferrer les vaches et l'évolution des métiers à Sauveterre.**

*La mise en place est prévue pour juillet 2018*

**La commission "Vie associative et culturelle"** a organisé le mardi 14 juin une rencontre de tous les acteurs de la vie associative communale. Sur près de vingt-huit associations qui animent la vie de la commune une vingtaine était représentée et s'est exprimée sur des sujets variés.

Un point d'information a été fait sur les projets de valorisation du patrimoine comme le projet "Oreilles en balade", parcours sonore pour faire découvrir la commune d'une manière originale. Ce projet sera exposé lors d'une réunion publique le 5 juillet. Les habitants seront invités à participer à la construction de ce parcours et en particulier au choix des lieux mis en valeur.

Un tour de table a permis de donner la parole à chacun. Plusieurs thématiques ont été abordées : l'aménagement, la mise aux normes et l'utilisation des salles des fêtes communales, la gestion des espaces et terrains communaux, la valorisation du patrimoine, l'entretien des sentiers de randonnées, la centralisation et la communication concernant les informations sur les diverses manifestations et leur diffusion. Des fiches de renseignements sur les besoins des associations ont été collectées. Un point a été fait sur l'avenir de l'office de tourisme intercommunal. L'organisation d'une journée de nettoyage des sentiers de randonnée a été proposée, la date retenue est le samedi 2 juillet.

Une **soirée des associations aura lieu le samedi 24 septembre** à la salle des fêtes de Sauveterre. Cette soirée festive est une bonne opportunité pour les associations de se faire connaître, se rencontrer et d'accueillir de nouveaux adhérents. Ce rendez-vous permet aux nombreuses associations qui œuvrent dans la commune de présenter aux habitants tout l'éventail de leurs activités. Il est demandé aux associations de faire des propositions d'animations pour cette journée.

Ce sera aussi l'occasion de remettre les prix du concours des maisons et balcons fleuris afin de remercier toutes les personnes qui participent à l'embellissement de tous les villages de notre commune, et enfin d'**accueillir les nouveaux habitants et actifs de la commune installés récemment.**

La mairie remercie les participants pour leur implication forte dans la vie de la commune.

# LA COMMUNE EN TRAVAUX

## EMBELLISSEMENT PLACE DE L'ÉGLISE DE JOUËLS

Le fleurissement de notre commune, en constante évolution depuis plusieurs années, améliore le bien-être et la qualité de vie. Il confère une image accueillante, joviale et dynamique à notre commune, tout en contribuant à son attractivité. C'est pourquoi la jardinière sur la place de l'église de Jouels vient d'être restaurée en pierres.



Un grand bravo à  
Christophe Soulié pour  
la qualité du travail accompli.



## FAÇON DECOR EN TROMPE L'ŒIL

Un pignon de maison disgracieux, un grand mur sans attrait, un espace triste, le trompe-l'œil est une astucieuse façon de gommer tous ces défauts et d'offrir un vrai spectacle visuel. Pour donner un peu de gaieté au local sanitaire du terrain de camping-car, un tel décor vient d'être réalisé par l'artiste peintre et illustrateur **Adrien Defert**.

C'est maintenant une belle réalisation qui sourit aux passants.

*Relevé dans le livre d'or de l'office de tourisme:*

*" petit mot à monsieur le maire et à tous les habitants,*

*Cela fait quelques années que nous venons ici en camping-car et nous voudrions vous remercier pour l'aire de camping-car si accueillante (il y a vraiment tout ce qu'il faut) et en profiter pour féliciter encore le*



## PROPRETÉ DU BOURG : AYEZ LE BON RÉFLEXE !

Le problème des **déjections canines** sur les trottoirs, sur la chaussée ou dans les espaces verts **n'est pas une calamité si tous leurs propriétaires les ramassent**. La municipalité a décidé de les aider en mettant en place 3 distributeurs de sachets implantés :

- un au pôle artisanal,
- un aux WC publics derrière l'église,
- un sous le couvert de la mairie.



De même, 5 nouvelles poubelles ont été mises en place. Il convient de les utiliser plutôt que de jeter des déchets sur la voie publique.

Elles se situent :

- une au travail à ferrer les vaches,
- une à la tour de la Mérette,
- une à la petite aire de repos derrière l'église,
- une à la croix de la Mérette,
- une au fossé aux canards.

## Les promeneurs des jardins ont pris le chemin de la roseraie

Il est de ces moments qui, par leur simplicité, répandent un sentiment de bien-être.

Le samedi 4 juin, à l'occasion de la 14<sup>ème</sup> édition des Rendez-vous aux Jardins, ce fut le cas.

Une météo plutôt clémente, une assemblée enjouée, une promenade bien menée, et des matières qui s'accordent bien plus que d'autres dans un décor approprié comme s'il avait été taillé sur mesure, ont donné à cette journée un parfum de tranquillité si précieux en cette période.

Tout d'abord, Jean-Louis Couderc, président de l'ASSAS (Association de Sauvegarde du Site Archéologique de Sauveterre) et Lejla Kojic de l'Office de Tourisme, ont ouvert les festivités en commentant une balade-découverte d'une heure et demie dans les jar-

### Exposition temporaire d'artistes

Quatre artistes, quatre univers différents mais quatre personnages passionnés et débordant d'imagination et de créativité. Voilà le programme de l'exposition "Design & artisanat d'art" proposée du 1<sup>er</sup> juin au 31 août dans les salles de l'Espace Laperouse. Parmi eux deux sauveterrats **Séverine Véquaud laqueuse** et **Adrien Defert peintre**, plus deux invités **Cyril col collagiste** de Toulouse, et **Tim Fortune designer** de Villefranche de Rouergue.

Le vernissage, destiné à introduire l'exposition en présence des artistes et de leurs œuvres récentes auprès des habitants de la commune, est venu clôturer la promenade aux jardins samedi 4 juin.

Une cinquantaine de personnes s'est relayée, un verre à la main pour venir commenter et apprécier le travail de chacun. Des miroirs poétiques en forme de nuages de

### SAUVETERRE "Village propre"

Cette année, c'est le samedi 2 juillet qu'a eu lieu le nettoyage du village et des chemins de randonnées. Le rendez-vous a été donné à 9 h sur la place de Sauveterre de Rouergue. Plusieurs personnes ont répondu « présent ».

Réparties en plusieurs équipes, les unes, munies de gants et sacs, ont sillonné les rues du village pour arracher des mauvaises herbes et enlever des débris et les autres, armées de râteliers, serpes, débroussailleuses et tronçonneuses sont parties nettoyer les chemins de randonnées.



dins de la bastide.

Ensuite, les photographies étonnantes de **Maïa Thibault** et les meubles en acacia si attirants de **Patrick Gerber** sont venus s'installer dans la roseraie à côté de l'église, pour une invitation à un voyage riche en sensations. Une association toute en harmonie de ces deux talents, dont la vocation est avant tout de faire de la nature un art de vivre.

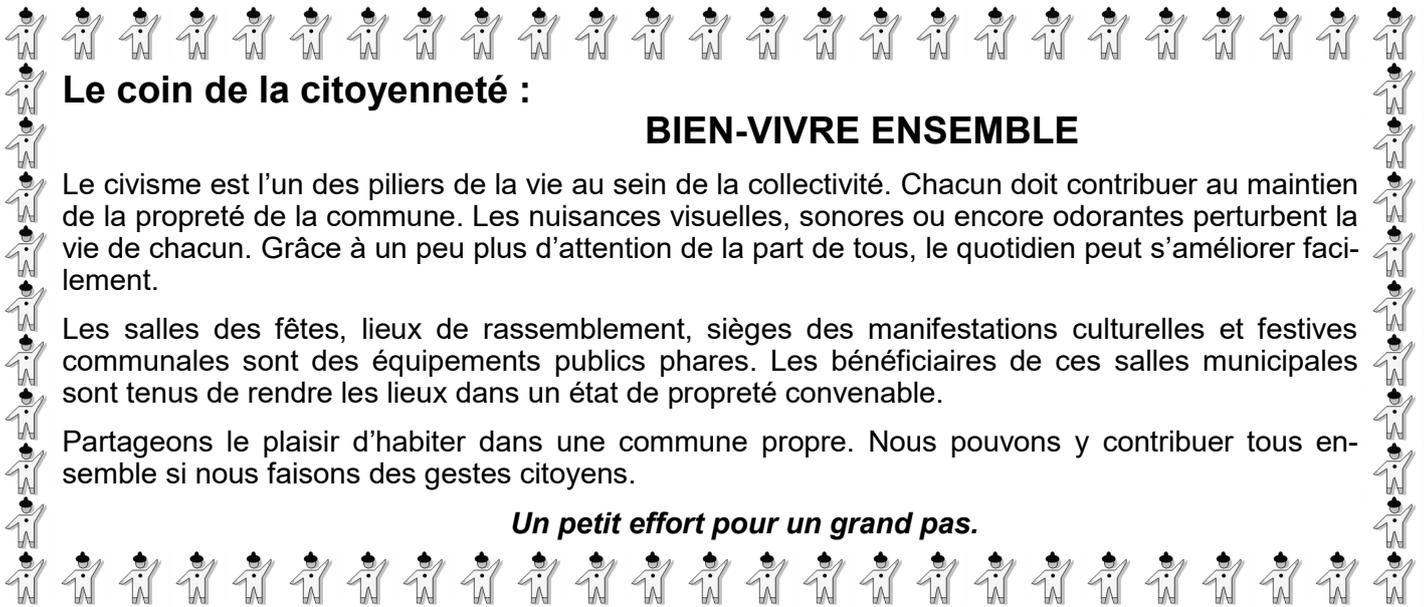


Tim, en passant par les tableaux riches en collages de Cyril et ceux plus abstraits d'Adrien, aux objets si joliment laqués de Séverine, personne n'est resté indifférent au talent exprimé.

**C'est de bon augure pour cet été 2016.**

Après l'effort le réconfort ; A midi, la municipalité a invité tous les protagonistes à se retrouver autour d'une « paella » au restaurant « La Grappe d'or » qui leur a offert gracieusement l'apéritif.

***Nous les en remercions et merci aussi à tous les bénévoles pour avoir mis à disposition leur temps et leur énergie contribuant ainsi à rendre notre village et nos chemins encore plus agréables à vivre.***



## Le coin de la citoyenneté :

### BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Le civisme est l'un des piliers de la vie au sein de la collectivité. Chacun doit contribuer au maintien de la propreté de la commune. Les nuisances visuelles, sonores ou encore odorantes perturbent la vie de chacun. Grâce à un peu plus d'attention de la part de tous, le quotidien peut s'améliorer facilement.

Les salles des fêtes, lieux de rassemblement, sièges des manifestations culturelles et festives communales sont des équipements publics phares. Les bénéficiaires de ces salles municipales sont tenus de rendre les lieux dans un état de propreté convenable.

Partageons le plaisir d'habiter dans une commune propre. Nous pouvons y contribuer tous ensemble si nous faisons des gestes citoyens.

*Un petit effort pour un grand pas.*

### Evolution de l'organisation touristique

Dans les prochains mois, l'organisation touristique du territoire va fortement évoluer. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Tourisme devient une compétence obligatoire des communautés de communes (CC).

Sans attendre cette date, le Conseil de la CC du Pays Baraquevillois a créé le 1<sup>er</sup> juin 2016 son Office de Tourisme (OT) Intercommunal. C'est un Etablissement Public Administratif (EPA) piloté par un Conseil d'Administration (CA) constitué de 11 élus et 9 "personnes qualifiées" liées au tourisme. L'installation du CA a eu lieu le 12 mai dernier. Didier Mai-Andrieu a été élu Président. René Mouysset, Frédéric Lejars, Christian Coupat et Brigitte Martin font partie de ce CA. Le siège social de l'OT est à Sauveterre ; il est présent sur le territoire grâce à deux points d'accueil : un à Sauveterre, un à Baraqueville.

La loi impose qu'il n'y ait qu'un OT par territoire de CC. Pour Sauveterre, l'association Syndicat d'Initiative, créée en 1964 et transformée plus tard en OT, dont le territoire d'action est limité à la commune, n'est plus habilitée à exercer sa mission d'accueil et de promotion touristique. De même, à Baraqueville, l'association Syndicat d'Initiative ne gère plus l'accueil des visiteurs au "kiosque".

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une autre étape sera franchie avec le regroupement en une seule communauté de communes du Pays Baraquevillois, du Naucellois et des communes de Cassagnes, Calmont et Ste Juliette sur Viaur. Les deux OT intercommunaux (Baraquevillois et Naucellois) seront fusionnés.

Dans le même temps, le rôle fédérateur de Ségala Vivant, association de trois CC du Ségala (Pays Baraquevillois, Naucellois et Aveyron-Ségala-Viaur), qui, depuis 1995, est chargée de la promotion touristique (édition de guides, tenue du site internet, participation à des salons....) perd de son intérêt. L'assemblée générale de cette association a décidé d'en arrêter l'activité au 31 décembre 2016.

Ces informations ont été présentées lors de l'assemblée générale de l'association Syndicat d'Initiative de Sauveterre le 15 juillet dernier. Elles ont permis de débattre sur les conséquences de cette réorganisation pour notre commune. L'intérêt de gérer le tourisme sur un territoire plus large, aux attraits touristiques diversifiés et complémentaires, avec des moyens plus adéquats, a été reconnu. Mais il a été aussi affirmé que, Sauveterre étant un site touristique patrimonial majeur du territoire de la future CC, il serait logique d'y situer le siège social du futur OT. C'est pourquoi, les personnes présentes ont décidé la rédaction d'un argumentaire qui sera adressé au président de l'OT du Pays Baraquevillois et au maire de Sauveterre pour transmission aux élus de la future CC.

### Présence de la déchetterie mobile

Voici les dates et les lieux pour le premier semestre de l'année :

26 août	Lavernhe	23 septembre	Membre
16 septembre	Camboulazet	14 octobre	Albagnac